

52 CHAMPS-ELYSEES SCI
Société civile immobilière
Au capital de EUR 115.200.002,00
Siège social : 19 rue de Ponthieu – 75008 Paris
752 040 444 RCS Paris
(la "Société")

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA GERANCE
EN DATE DU 13 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre,

Monsieur Ali Jassim H A Al-Thani, agissant en qualité de Cogérant de la **Société**, (ci-après le "**Gérant**"),

APRES AVOIR EXPOSE CE QUI SUIIT :

Le 13 octobre 2025, la Société a conclu un contrat de sous-location auprès de la société Pearl SAS (locataire principal et titulaire d'un bail commercial conclu le 21 octobre 2024) portant sur les locaux de l'Hôtel de Coislin situés au 4 place de la Concorde et 1 rue Royale, 75008 Paris.

Dans ce contexte, il est prévu de réinstaller le siège social de la Société à l'adresse ci-dessus, dans une partie des locaux de l'Hôtel de Coislin dont elle dispose désormais au titre du contrat de sous-location ci-dessus visé.

En vertu de l'article 4 des statuts, le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par simple décision de la Gérance ;

A PRIS LES PRESENTES DECISIONS SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Transfert du siège social de la Société dans le même ressort et modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités ;

PREMIERE DECISION :

Le Gérant, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 4 des statuts de la Société, décide de transférer le siège social de la Société, actuellement situé au 19 rue de Ponthieu, 75008 Paris, à l'adresse suivante :

4 place de la Concorde – 1 rue Royale – 75008 Paris

et ce, avec effet à compter de ce jour.

Le Gérant décide en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société, lequel sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

"ARTICLE 4. SIEGE

Le siège social est situé au 4 place de la Concorde, 1 rue Royale, 75008 Paris."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION :

Le Gérant confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour être retranscrit sur le registre coté et paraphé des décisions de la Société et pour être signé par le Gérant.



POUR LA GERANCE :

M. Ali Jassim Al-Thani, cogérant